



CENTRE
INTERNATIONAL de
DROIT
COMPARÉ de l'
ENVIRONNEMENT



STRUCTURE FÉDÉRATIVE DÉVELOPPEMENT DURABLE
UNIVERSITÉ PARIS 13 - UFR DSPS [HTTPS://SFDD.UNIV-PARIS13.FR/SITE/INDEX.PHP](https://sfdd.univ-paris13.fr/site/index.php)

COP 22 Marrakech

« " L'indispensable prise en compte des déplacés climatiques et environnementaux »

Lieu : Zone Bleue, pavillon de l'OIF

Date : le 07 novembre 2016 de 13h00 à 15h00

Présentation et animation : Ali Mékouar, vice-président du CIDCE

- « **Pour un renforcement de la protection des mobilités humaines dans le droit international du climat** »
par **Christel Cournil**, Maître de Conférences en droit public (HDR), Université de Paris 13, Sorbonne, Paris, Cité, Membre de l'IRIS et associé au CERAP (France)
- « **Pour un droit à la migration climatique** »
par **Houria Tazi Sadeq**, professeur de droit à l'Université de Casablanca, Chaire UNESCO interdisciplinaire pour une gestion durable de l'eau, Avocate (Maroc)
- « **Le rôle du Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie dans la protection des déplacés climatiques** »
par **Dina Ionesco**, Head of Migration, Environment and Climate Change Division at International Organization for Migration (IOM)
- « **Le projet de convention internationale sur les déplacés environnementaux** »
par **Michel Prieur**, Professeur émérite et président du CIDCE
- **La déclaration universelle relative aux déplacés environnementaux**
par **Hubert Delzangles**, Professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Bordeaux (France)

Pour plus d'informations :



Faculté de Droit et des Sciences économiques

32, rue Turgot - F. 87000 LIMOGES

Tel. +33 (0)5 55 34 97 25

Fax.+33 (0)5 55 34 97 23

<http://www.cidce.org>

E-mail : michel.prieur@unilim.fr et admin@cidce.org